



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES PRODUITS RESIDUELS 2010

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le conseil de communauté prend acte des indicateurs techniques et financiers du service.

Ramassage sélectif des produits résiduels ménagers en porte à porte :

Marché rendu exécutoire le 05.10.05, passé en application des articles 104.1.2 et 308 du Code des marchés publics, attribué à la société SITA SA ayant son siège à Strasbourg, pour un montant annuel de 624 105 € HT, 658 430,78 € TTC. Ce contrat a été signé pour 4 ans avec possibilité d'une année reconductible, prenant effet au 1^{er} janvier 2006.

Le conseil de communauté, lors de la séance du 4 décembre 2008, a décidé la reconduction d'une année. Le marché a été modifié sur les parties 4 et 5 (métaux et encombrants) le 2 octobre 2008 par avenant, portant ainsi le marché à 598 668.73 € HT annuel, soit 631 595.51 € TTC.

Ramassage du verre en apport volontaire :

Contrat de services, marché passé le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 1 an, avec la société RECYCAL de Ribeauvillé (68) pour un montant de 30 672 € HT, soit 32358.96 € TTC.

Ramassage des produits résiduels verts en plateformes :

Contrat signé avec le prestataire de service SUNDGAU COMPOST de Hirsingue (68) pour un montant de 68 800 € HT, soit 72584 € TTC pour un an. A pris effet au 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 4 ans, avec possibilité d'une année reconductible. Le conseil de communauté, lors de la séance du 4 décembre 2008, a décidé la reconduction d'une année.

Ramassage des produits toxiques :

Contrat signé avec la société TREDI, basée à Ottmarsheim, pour un montant de 14639.05 € HT, soit 15436.76 € TTC.

Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 4 ans, avec possibilité d'une année reconductible. Le conseil de communauté, lors de la séance du 4 décembre 2008, a décidé la reconduction d'une année.

I/ INDICATEURS TECHNIQUES

1. Usagés concernés (communes membres)

ALTENACH	394	GOMMERSDORF	374
AMMERTZWILLER	321	GUEVENATTEN	139
BALLERSDORF	861	HAGENBACH	726
BALSCHWILLER	831	HECKEN	454
BELLEMAGNY	199	MAGNY	303
BERNWILLER	653	MANSPACH	550
BRECHAUMONT	409	MONTREUX JEUNE	332
BRETTEN	175	MONTREUX VIEUX	871
BUETHWILLER	288	RETSWILLER	658
CHAVANNES SUR L'ETANG	561	ROMAGNY	198
DANNEMARIE	2369	SAINT COSME	88
DIEFMATTEN	267	STERNENBERG	166
EGLINGEN	346	TRAUBACH LE BAS	498
ELBACH	272	TRAUBACH LE HAUT	548
ETEIMBES	324	VALDIEU LUTRAN	391
FALKWILLER	198	WOLFERSDORF	393
GILDWILLER	285		

Soit au total **15 432 habitants**. (Source Insee)

2. Fréquence et type de collectes

Type de Produits Résiduels	Fréquence des collectes
Ménagers hors sélectif	Hebdomadaire
Flaconnages plastiques/ELA	Hebdomadaire
Papiers/cartons	Hebdomadaire
Métaux ménagers	Mensuelle
Objets encombrants	Apport volontaire mensuel et une collecte en porte à porte annuelle.
D3E	Apport Volontaire Trimestrielle
Batteries	Annuelle (apport en Mairie)
Produits toxiques	Apport Volontaire Trimestrielle
Piles	Apport volontaire
Verre	Apport volontaire
Produits verts	Apport volontaire

Un calendrier par zone est établi chaque année et adressé à tous les foyers du périmètre communautaire.

3. Localisations des traitements

Le marché conclu avec SITA comprend la collecte, le transport et le traitement des produits résiduels (sauf les résiduels ultimes (OMR), juste collecte et transport). L'entreprise s'engage à traiter ou à faire traiter ces derniers en conformité avec la législation en vigueur, après avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Les refus de tri ainsi que les résiduels ultimes (tonnages enlevés en pesée embarquée) sont acheminés au centre d'incinération de Bourogne (90).

Au 1er janvier 2006, la Porte d'Alsace a conclu un contrat de reprise des matériaux avec Eco Emballages, dit "barème D". Les repreneurs désignés sont :

Matériaux	Repreneur de collecte sélective
Acier	MARX SPAENLIN SOMETHALOR
Aluminium	MARX SPAENLIN SOMETHALOR
Papier/carton	ELA : REVIPAC/MATUSSIERE ET FOREST EMR : REVIPAC/SODAREC
Plastique	VALORPLAST
Verre	OI Manufacturing

4. Récapitulatif des tonnages de l'exercice

Un récapitulatif des résultats de collecte est annexé au présent rapport, ainsi que le dossier de présentation de la pesée embarquée.

II/ INDICATEURS FINANCIERS

1. Base du marché SITA

Prestation de service par marché négocié pour la collecte des produits résiduels ménagers en porte à porte. Titulaire du marché : société SITA SA, pour un montant HT de 624 105 € soit un TTC de 658 430,78 €, toutes prestations comprises (ramassage, transport et élimination). En date du 2 octobre 2008, le marché est modifié par avenant pour un montant global de 598 668.73 € HT annuel, soit 631 595.51 € TTC, en raison de la mise en place au 1^{er} janvier 2009 d'une déchetterie mobile, ou « tri-mobile » pour la collecte des encombrants.

Le traitement des résiduels ultimes ne figure pas dans le marché. SITA a également obtenu le marché pour la maintenance et le renouvellement de bacs pour un montant annuel de 29 380.05 € HT, soit 31 090 € TTC.

Le marché est exprimé en fonction du tonnage collecté, avec un coût global pour le transport, la collecte et le traitement.

Le taux de revalorisation pour 2010 est de 1.063138

MARCHE SITA 2006 / 2010 : (quantités de janvier à décembre 2010)

Type de collecte	Tonnage 2010	Prix unitaire Marché 2006 (HT)	Prix unitaire après revalorisation 2010 (HT)	Montant TTC (Base du marché sans revalorisation) 2006	Montant TTC après revalorisation 2010
Résiduels Ultimes - Collecte, transport	1196	138,00	146.71	165 048	185 021
Bouteilles plastiques			854.76		175 448

- Collecte, transport et traitement	194	804,00		155 976	
Papiers/cartons - Collecte, transport et traitement	1069	157,00	166.91	167 833	188 565
Métaux - Collecte, transport et traitement	129	1083,00	1151.38 (Forfait tournée, 48 tournées)	51 984	58 393
Encombrants - Collecte, transport et traitement (porte à porte et apport volontaire)	335	224,00	202.41	75 040	71 831
Batteries	76 unités	2,41	2.55	183.16	205
Encombrants déposés	10		99		1056
Maintenance					34 131
TOTAUX TTC				616 064.16	714 650

NB : le taux de TVA applicable à l'ensemble de la prestation est de 5,5%.

Les encombrants déposés : encombrants de la CCPA emmenés par les ouvriers intercommunaux à Retzwiller.

La Maintenance :

	Prix de base HT 2006	HT 2010	TTC 2010
Forfait de maintenance	1668.58 €	1773.93 €	1871.49 €
Bac 140 L	49.59 €	57.28 €	60.43 €
Bac 240 L	62.66 €	70.28 €	74.14 €
Bac 360 L	105.24 €	118.03 €	124.52 €

A compter du 1^{er} juillet 2007, les appareils de réfrigération ont été retirés du marché par avenant. A partir de cette date, une nouvelle collecte a été mise en place en apport volontaire pour collecter l'ensemble des D3E.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les encombrants sont collectés en apport volontaire une fois par mois et en porte à porte une fois par an.

2. Base du marché SUNDGAU COMPOST

Prestation de services par marché pour la collecte sur plateformes, le transport et le traitement des produits verts.

Titulaire du marché : société SUNDGAU COMPOST, pour un montant annuel HT de 68800, soit 72 584 € TTC (marché conclu pour 4 ans). Le coût facturé est de 45.86 € HT la tonne, soit 48.38 € TTC, après revalorisation des prix à 1.067%.

3. Base du marché TREDI

Prestation de services par marché d'une durée de 4 ans. Ce marché est conclu pour la collecte, le transport et le traitement des produits toxiques des ménages. Montant annuel du marché : 14 639,05 € HT (15444.19 € TTC) soit une facturation à la tonne à 1 517 € HT la tonne (1600.43 € TTC).
(Il n'y a pas de révision de prix prévue dans le marché).

4. Base du marché RECYCAL

Prestation de services par marché pour la collecte, le transport et le traitement du verre.
Titulaire du marché : société RECYCAL, pour un montant HT de 43,20 € la tonne, soit 45.57 € TTC.

5. Convention avec le SM4

Convention avec le syndicat mixte du secteur 4 pour le traitement des résiduels ultimes. La tonne est facturée 123.79 € HT, soit 131 € TTC.

6. Dépenses et recettes

Depuis 1999, la redevance est facturée au poids. La facturation 2010 s'établit sur la base de 0,81 € par levée de bac, 0,41 € par kilo enlevé, ainsi qu'une part fixe de 25,00 € par semestre et par foyer.

FONCTIONNEMENT (TTC):

Le CA 2010 reflète les comptes de l'année 2010, correspondant à la période de décembre 2009 à novembre 2010 inclus, d'où un léger décalage avec le tableau représentant le marché SITA (7094 € d'écart).

OBJET	DEPENSES	RECETTES
<i>Dépenses SITA (marché)</i>	714 650.00	
Dépenses SITA (réalisé CA)	721 744.00	
Traitement Bourogne	150 793.00	
Dépenses SUNDGAU COMPOST	103 137.00	
Dépenses RECYCAL	32 028.00	
Dépenses Déchets toxiques	9 392.00	
SOUS TOTAL COLLECTES	1 017 094.00	
Divers (reste à réaliser, dotation aux amortissements, etc.)	45 632.00	
Frais de Personnel	27 452.00	
Déficit Antérieur 2009	-	
Redevance des usagers		800 076.48
Soutiens Eco Emballages		263 906.94
Recettes diverses		31 629.20
TOTAL	1090178.21	1095612.61

INVESTISSEMENT (TTC):

	Dépenses	Recettes
Subvention sur amortissement FCTVA Amortissements immo.	9 050.61	4 168.31 16 359.36
Déficit invest. antérieur Résultat reporté	15 089.46	19 809.46
TOTAL	24 140.07	40 337.13

L'excédent de l'exercice 2010 est de 21 631.43 €.

Dannemarie, le 30 juin 2011

Le Président,

Gérard LANDEMAINE